

Réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2020.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Céline FIEVET, Claude IMBERT, Emmanuelle MAGNIEN ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Arnaud LEGRAND, Jean-Louis GONON, Matthias MANGANELLI, Xavier LAVINA, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle MAGNIEN.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 15 novembre 2019. **Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour :

➤ **AFRI de CRY -PERRIGNY : Convention de groupement de commandes et de maîtrise d'ouvrage**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

ORDRE DU JOUR :

- **SDEY : Groupement de commandes pour l'achat d'énergies**
- **Demande de subventions 2020**
- **Questions diverses**

I - SDEY : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie

Délibération n° 01-2020

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement.

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,

➤ **AUTORISE** l'adhésion de la Commune de NUIITS, en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement,

➤ **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de NUIITS, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

➤ **PREVOIT** dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,

➤ **DONNE** mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal de la Commune de NUITS

ELECTRICITE

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de la Commune de NUITS à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Nom installation	adresse	numéro RAE	Garantie d'origine (1)	Date d'entrée (2)
MAIRIE	6 rue du Maréchal Leclerc	12441389271810		
LOCAL MAIRIE	1 B rue du Maréchal Leclerc	12441533989664		
EGLISE	Place de l'église	12441968143051		
BORNE FIXE COMMUNE	Quai de l'Armançon	12442112860812		
TERRAIN DE SPORT	Route de Ravières	12442547014293		
TERRAIN DE CAMPING	Route de Ravières et vannage de l'Armançon	12442402296420		
AGENCE POSTALE	1 rue de la Libération	12441823425207		
LOGEMENT COMMUNAL	6 rue du Maréchal Leclerc	12463241660299		
COMMUNS CITE MILITAIRE	Rue du Maréchal Leclerc	12440376247244		
ECLAIRAGE PUBLIC	Le Brandin	12442981167623		
ECLAIRAGE PUBLIC	Rue du Maréchal Leclerc – Poste Château	12441099836200		
ECLAIRAGE PUBLIC	Rue du Maréchal Leclerc sur poste CBU BOURG	12441678707427		
ECLAIRAGE PUBLIC	Route d'Etivey – Le Calvaire	12443125885497		

GAZ NATUREL

Liste des points de consommations et d'estimations (PCE) de gaz naturel de la Commune de XXX à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche Comté.

Nom installation	adresse	Numéro PCE	Garantie d'origine (1)	Date d'entrée (2)

Note

(1) : Pour les garanties d'origine :

Les membres peuvent bénéficier d'une fourniture de gaz naturel et d'électricité dite « verte ». Dans ce cas, un surcoût leur est facturé par le fournisseur (à titre indicatif, le surcoût était entre 0,9 et 1,4 €/HT/MWh pour l'électricité et entre 9 et 15 €/HT/MWh pour le gaz naturel lors des précédents marchés). Ces garanties prouvent qu'une certaine quantité d'énergies renouvelables équivalant à leur consommation a bien été injectée sur le réseau.

Les membres qui souhaitent bénéficier de garanties d'origines peuvent s'engager, au stade de l'adhésion ou à chaque renouvellement de marché, à acheter des garanties d'origines. Les membres peuvent aussi choisir d'acquérir des garanties d'origine en cours d'exécution des marchés, toutefois, le prix de ses dernières en sera quelque peu dégradé. Si votre structure souhaite s'engager dès son adhésion à acheter des garanties d'origine, indiqué OUI sur les lignes correspondants aux contrats que vous souhaitez voir couvert par de l'énergie « verte ».

(2) : Pour la date d'entrée :

- si votre contrat est déjà en offre de marché et arrive à échéance entre le 1/01/2021 et le 31/12/2022, indiquer la date de fin du contrat +1 jour
- si votre contrat est un Tarif bleu, indiquer la « date d'exécution », soit le 01/01/2021
- si le site n'est pas encore raccordé au réseau de distribution, indiquer la date prévisionnelle de raccordement.

II - Demandes de subventions 2020

Délibération n° 02-2020

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions, à savoir :

Nom	Montant subvention accordée
Coopérative scolaire du RPI Ravières-Nuits	1 170.00 €
CIFA 89 AUXERRE	100.00 €
Maison Familiale Rurale SEMUR EN AUXOIS	50.00 €
La JPA Jeunesse au Plein Air	0.00 €
AFSEP Assoc française des scléroses en plaques	0.00 €
LES PEP 89	0.00 €
AFM TELETHON	0.00 €
ADIL	0.00 €
Association Prévention Routière - Yonne	0.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'accorder une subvention aux établissements mentionnés ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'inscrire ces sommes au budget 2020.

III - AFRI de CRY-PERRIGNY : Convention de groupement de commandes et de maîtrise d'ouvrage

Délibération n° 03-2020

Monsieur le Maire présente la convention de groupement de commandes et de maîtrise d'ouvrage relative à un programme quinquennal d'entretien des chemins et des haies. Ladite convention concerne, pour la commune de NUITS :

- Lot 1 : Elagage de bordures forestières et entretien de haies = 5 000 ml
- Lot 2 : Sablage et empierrement et nivellement des chemins = 1 850 ml

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **INDIQUE** que le descriptif technique des travaux et des aménagements ne semble pas approprié au diagnostic.
- **REFUSE** de signer ladite convention.

IV - Tarifs repas de la nouvelle année

Délibération n° 04-2020

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants, pour le repas de la nouvelle année, organisé le dimanche 19 janvier 2020, à savoir :

- Personnes de 70 ans et plus : Gratuit
- Personnes de 65 à 69 ans : 15 €
- Personnes de 60 à 64 ans : 25 €
- Personnes de moins de 60 ans et extérieures à la commune : 33 €
- Conjoint des élus : 25 €

V - Devis de signalisation et emplacement de places handicapées

Délibération n° 05-2020

Monsieur Matthias MANGANELLI, 2^{ème} adjoint, présente des devis de panneaux de signalisation et de marquage au sol.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTÉ** les devis suivants :
 - L'ECHO TECHNIQUE de VALENCE (26006) : 396.82 €
 - SIGNAUX GIROD d'APPOIGNY (89380) : 450.00 €soit un total HT de **846.82 €**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis.

VI- Divers

1/ **SDEY** : Les visites de maintenance préventive sont prévues les 25 février, 2 avril, 11 juin, 25 août, 8 octobre et 17 novembre 2020.

2/ **Fête de Nuits** : les 13 et 14 juin 2020.

3/ **Club de Rugby - Tournoi Départemental Daniel GALLY** : Demande de prêt des structures de tente pour abriter les enfants entre les rencontres du 18 avril 2020. Le Conseil Municipal accepte la demande et indique que le montage et démontage seront gérés par la Commune.

4/ **Courrier** : Lecture du courrier de Mme BUSSY Evelyne.

5/ **Pylône de téléphonie mobile** : Visite du géomètre pour piquetage du terrain. Démarrage des travaux courant février.

6/ **Boulangerie** : Dépôt de pain organisé par la Commune du 22 février au 8 mars

7/ **PLUI** : Diagnostic en cours.

DÉLIBÉRATIONS PRISES

01-2020 : SDEY - Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie

02-2020 : Demandes de subventions 2020

03-2020 : AFRI de CRY-PERRIGNY : Convention de groupement de commandes et de maîtrise d'ouvrage

04-2020 : Tarifs repas de la nouvelle année

05-2020 : Devis de signalisation et emplacement de places handicapées

Séance levée à 22h 15.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		LEGRAND Arnaud	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
FIÉVET Céline		TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
MAGNIEN Emmanuelle			